

CONSEIL DE SURVEILLANCE
Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération N°02/2026

Compte financier 2025

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT VOIX DELIBERATIVE

Présents :

- **Monsieur Jérôme MARBOT**, Président, Maire de Pau
- **Madame Émilie ALONSO**, Représentante de la ville de Pau
- **Monsieur Jean-Marc DENAX**, Représentant de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, Maire d'Artiguelouve
- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, Vice-Président, Représentant du Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **Madame Sylvie LAFUENTE**, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, Représentante de la Commission Médicale d'Etablissement
- **Monsieur le Docteur Jean HIQUET**, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement
- **Madame Sandrine BARADAT**, Représentante des organisations syndicales (CGT)
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, Personne qualifiée, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, Personne qualifiée, désigné par Monsieur le Préfet
- **Madame Marie-Françoise LAVALLEE**, Représentante des usagers désignée par Monsieur le Préfet, Association Française contre les Myopathies
- **Monsieur Serge LAFARGUE**, Représentant des usagers désigné par Monsieur le Préfet, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés Grand Sud

Excusés :

- **Monsieur Michel BERNOS**, Maire de Jurançon, Représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- **Monsieur Denis LAVROF**, Représentant des organisations syndicales (CFDT)

Délibération N°02/2026

Compte financier 2025

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 (3°) et suivants,

VU le rapport financier remis aux membres du Conseil de surveillance (document préparatoire),

VU la concertation du Directoire en date du 15 juin 2026,

VU l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement en sa séance du 16 juin 2026,

VU l'avis du Comité Social d'Etablissement en sa séance du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants : 12

Abstentions : 0

Contre : 1

Pour : 11

DECIDE :

L'adoption du compte financier 2025 présenté par Monsieur le Directeur, en concordance avec les éléments fournis par le cabinet MAZARS, commissaire aux comptes.

Fait à Pau, le 24 juin 2026

Le Président du Conseil de Surveillance,

Jérôme MARBOT



Pour ampliation,

Le Directeur,

Julien ROSSIGNOL

